Recu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 1910/1623

ID: 085-248500563-20230908-2023B_09_054-DE Arrondissement: FONTENAY LE COMTE

Département : VENDEE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_09_054

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le huit septembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie de Nieul-sur-l'Autise (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉS :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET: TARIFS DES CARTES DE PECHE VENDUES A L'OFFICE DE TOURISME VENDEE MARAIS POITEVIN

Monsieur le Président donne la parole à Madame RINEAU.

Madame RINEAU présente les tarifs des différentes cartes de pêche en vigueur pour 2023 et en vente à l'Office de Tourisme |

•	Carte Interfédérale (carte annuelle) :	105 €
•	Carte Personne Majeure (carte annuelle)	78 €
•	Carte « Personne Majeure – Offre automne »	
	disponible sur le site cartedepeche.fr	39 €
	(du 1er septembre au 15 décembre 2023)	
•	Carte Découverte Femme (carte annuelle) :	36 €
•	Carte Mineure (12 à 18 ans – carte annuelle)):	21 €
•	Carte Découverte (- de 12 ans – carte annuelle) :	7€
•	Carte Journalière (hors juillet-août) :	11 €
	Carte Journalière (juillet-août) :	7€
	Carte hebdomadaire :	34 €
	Vignette EHGO (apposée sur carte pers.	40 €
•	majeure permet de pêcher dans 91 Départements)	
_	Offre parrainage Carte personne majeure	10.25 €
•	Offre parrainage Carte découverte	0€

Monsieur le Président demande au Bureau son accord sur ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité

Donne son accord sur les tarifs 2023 des cartes de pêche vendues à l'Office de tourisme Vendée Marais poitevin.

Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le 1961 673

ID: 085-248500563-20230908-2023B_09_054-DE

Cette délibération abroge et remplace la délibération 2023B_01_001 du 27 janvier 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Fait à RIVES-D'AUTISE, le 8 septembre 2023

Le Président,

Michel BOSSAR

La secrétaire de séance,

Annie RINEAU

-7.